

# COMMUNE de HOUSSEN

## **EXTRAITS PROCES-VERBAL DU** **COMPTE-RENDU** **DES DELIBERATIONS DU CONSEIL** **MUNICIPAL DE HOUSSEN** **SEANCE DU 11 JANVIER 2024**

### **MISE A DISPOSITION DES LOCAUX – CLUB-HOUSE'N**

Le Conseil Municipal a décidé de mettre à disposition du Football Club Ostheim-Houssen (FCOH) et du Tennis Club Houssen (TCH) les locaux, annexes, parking et terrains du Club-House'n.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'établir une convention qui fixe les conditions de cette mise à disposition au FCOH et une convention qui fixe les conditions de cette mise à disposition au TCH.

Le **Conseil Municipal**,

**DECIDE** la mise à disposition du bâtiment, des annexes, du parking et des terrains sis lieudit Pfarrschlag, moyennant la prise en charge par les Associations, FCOH et TCH, des frais de chauffage, d'électricité, d'eau et de téléphonie ainsi que des frais d'entretien de l'ensemble des biens faisant l'objet de la convention.

**DECIDE** que la convention sera conclue pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, sur une durée maximale de 5 ans à compter de sa signature.

**CHARGE** Madame le Maire de préparer la convention de mise à disposition correspondante.

**CHARGE** Madame le Maire de soumettre lesdites conventions aux associations, FCOH et TCH, pour signature.

**AUTORISE** Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### **MISE A DISPOSITION DES LOCAUX – PISTE DE QUILLES**

Par délibération du 02 septembre 2022, le Conseil Municipal a décidé de renouveler la mise à disposition de l'Association « Quilles 2000 Houssen » des locaux de la piste de Quilles pour les entraînements et les matchs.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de revoir les conditions de mise à disposition.

Après réflexion, le **Conseil Municipal**,

**DECIDE** d'abroger la convention de mise à disposition signée le 21 mars 2023.

**DECIDE** de mettre à disposition de l'Association « Quilles 2000 Houssen » le bâtiment destiné à la pratique du jeu de quilles sis 82 rue Principale moyennant la prise en charge par l'Association des frais de chauffage, d'électricité, d'eau et de téléphone ainsi que des frais d'entretien de l'ensemble des biens faisant l'objet de la convention.

**DECIDE** que la convention sera d'une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, sur une durée maximale de 5 ans, à compter de sa signature.

**CHARGE** Madame le Maire de préparer la convention de mise à disposition correspondante.

**CHARGE** Madame le Maire de soumettre ladite convention à l'association « Quilles 2000 Houssen », pour signature.

**AUTORISE** Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### **Population INSEE**

Madame le Maire communique au Conseil Municipal les nouvelles populations légales de la Commune en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2024 :

|                             |                  |
|-----------------------------|------------------|
| Population municipale :     | 2 394 habitants  |
| Population comptée à part : | 38 habitants     |
| Population totale :         | 2 432 habitants. |

Le **Conseil Municipal PREND ACTE** de ces informations.